



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide d'installation du dispositif TousAntiCovid Signal

Le cahier de rappel numérique



#TousAntiCovidSignal



Chers gérants de restaurants, de bars et de salles de sport,

Nous savons l'épreuve que vous endurez depuis plus d'un an. Pour vous, vos familles, vos salariés, cette période est particulièrement difficile et vous avez été durement éprouvés. Si le Gouvernement, sous le pilotage de Bruno Le Maire, vous a apporté un fort soutien économique, rien ne remplace la reprise d'activité que désormais nous attendons collectivement avec impatience.

Cette reprise nous devons faire en sorte, ensemble, qu'elle soit à la fois l'expression de notre liberté retrouvée et la poursuite de la vigilance collective imposée par la situation sanitaire.

Rouvrir oui, pérenniser cette ouverture encore plus. Et pour cela nous devons mettre tous les atouts de notre côté. Cela passe par le respect des gestes barrières évidemment, par le port du masque assurément mais aussi par l'amélioration de notre arsenal pour casser les chaînes de transmission.

Les enquêtes sanitaires vont évidemment se poursuivre, le contact tracing par TousAntiCovid à chaque téléchargement améliore son impact et, désormais, nous avons créé TousAntiCovid Signal pour faciliter ce travail de contact tracing et faire en sorte que la reprise d'activité puisse être faite dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire possibles.

TousAntiCovid Signal, ce n'est ni plus ni moins qu'un cahier de rappel, mais en mieux, un cahier de rappel 2.0, conçu pour vous faciliter la vie ainsi que celle de vos clients en simplifiant et fluidifiant l'accès à vos établissements tout en vous évitant de conserver leurs données personnelles. Sa vocation est de sécuriser vos clients mais aussi vos équipes et vous-mêmes, dans vos établissements, au quotidien. Il sera votre allié pour vous alerter en cas de présence du virus et ainsi empêcher sa propagation.

Cet outil, c'est le vôtre et c'est à vous de vous en emparer. Votre obligation est de le mettre à disposition. Comme vous le découvrirez dans ce guide, nous vous accompagnons et facilitons la tâche au maximum. Au-delà de l'obligation, il y a la sensibilisation auprès de vos clients qui est primordiale. Nous avons besoin de vous. C'est ce lien si particulier que vous avez avec vos clients qui fera qu'ils comprendront la valeur et l'utilité de cet outil. TousAntiCovid Signal pourra apporter, nous l'espérons, une assurance supplémentaire pour que votre activité reprenne son essor en toute sécurité et sur le long terme.

Merci pour vos efforts au quotidien et merci pour votre engagement.

Alain Griset

Cédric O

Vous venez de générer le QR Code de votre établissement comprenant :

- 1 Une affiche « **Pourquoi et comment scanner le QR Code ?** » à l'adresse des clients leur permettant de comprendre facilement ce qu'il faut faire et contenant les mentions légales obligatoires.
- 2 Plusieurs affiches contenant **le QR Code unique à scanner par vos clients** vous permettant de choisir la meilleure option d'affichage pour votre établissement :
 - Une affiche avec 1 QR Code clients et son message générique
 - Une affiche avec 1 QR Code clients et son message personnalisé en fonction de la typologie de votre établissement
 - Des affiches neutres avec 1 QR Code clients / 2 QR Codes clients identiques / 4 QR Codes clients identiques

NB : Toutes les affiches peuvent être photocopiées autant que de besoin pour convenir aux spécificités du lieu.

- 3 Plusieurs affiches avec **1 QR Code spécifique pour les gérants et le personnel.**

Témoignages de clients

sur le site de Rungis où les restaurants ont expérimenté le dispositif entre mars et mai 2021

“

« C'est numérique, c'est automatique et intuitif, c'est très bien. Tout se gère sur le téléphone et tout le monde a un smartphone. Ça m'a pris cinq secondes ! »

Un habitué

“

« Simple, rapide, une action qui est très facile à faire, pas plus contraignante que de payer avec son téléphone portable ou sans contact avec sa carte. »

Cliente de passage



CONSEILS POUR LA MISE EN PLACE DES QR CODES

1

Pour mettre en place le dispositif de QR Code dans votre établissement, **imprimez** le PDF téléchargé au format A4, en mode portrait, de préférence en couleur.

2

Vérifiez **la bonne lisibilité** de toutes les informations des affiches, jusqu'aux mentions légales.

3

Disposez **à l'entrée de l'établissement, à l'intérieur, de façon visible facilement**, une affiche avec QR Code comprenant au choix soit le message générique, soit le message personnalisé en fonction de votre établissement (bar, restaurant, salle de sport) avec à côté l'affiche « Pourquoi et comment scanner ce QR Code ? » comprenant les mentions légales obligatoires.

NB : Si votre établissement comprend plusieurs salles, il sera nécessaire de générer un QR Code différent par salle.

4

Les deux affiches doivent être à **hauteur du champ visuel de vos clients**, de préférence là où ils attendent d'être placés. Cela peut aussi être proche du gel hydro-alcoolique et d'éventuels masques que vous mettez à leur disposition.

5

Pour éviter un engorgement à l'entrée de votre établissement, vous pouvez **photocopier les affiches** avec le QR Code pour effectuer des rappels à des endroits stratégiques (sur les tables, sur le menu, sur l'ardoise, sur le chevalet sur le bar, au niveau des caisses, des files d'attente, sur les portes des vestiaires dans les salles de sport, etc.).

6

Testez vous-même, ou avec l'aide de vos salariés, le dispositif ainsi que le parcours client avant la réouverture de la salle pour vous assurer que les affiches sont bien positionnées, et pouvoir l'adapter au mieux selon vos contraintes et idées.

7

Informez vos salariés du dispositif de QR Code. Si vous avez disposé des affiches sur chaque table, ils pourront prendre le temps d'expliquer le dispositif en apportant le menu par exemple.

8

Afin de fluidifier l'arrivée et l'installation des clients, vous pouvez leur suggérer, lors de la réservation par téléphone, par réponse automatique d'email ou sur vos réseaux sociaux de **télécharger l'application TousAntiCovid**. Des vignettes, affiches et kakémonos sont disponibles à cet effet dans le kit de communication.

9

Lorsque vous accueillez vos clients, **présentez le dispositif à l'oral**, surtout dans les premiers temps de la réouverture des salles intérieures (pour les restaurants et les bars) et des salles de sport. Il sera ainsi plus facile pour vos clients de s'approprier le dispositif.

10

N'hésitez pas à **remercier vos clients** pour leur geste solidaire lorsqu'ils ont scanné le QR Code.

11

Idéalement, renouvelez les QR Codes clients et salariés **chaque semaine**. Cela permettra de limiter le risque de copie ou de vol de vos affiches pour être réutilisées ailleurs (risque de créer des alertes inutiles).

12

Veillez à **détruire** les fiches de rappel papier avec les données collectées au bout de **15 jours** de conservation.

LE QR CODE À SCANNER POUR VOUS ET VOTRE PERSONNEL

Pourquoi un QR Code gérant et personnel ?

Pour vous alerter vous aussi !

Les gérants et salariés des restaurants, bars et salles de sport portent un masque en permanence. Ils ne sont donc pas exposés aux mêmes niveaux de risque que les clients de l'établissement. **Néanmoins, ils sont en droit d'être informés de la présence d'un ou plusieurs cas dans leur établissement.**

C'est pourquoi, nous avons pensé à eux.



Combien de temps dure le scan d'un QR Code gérant et personnel ?

Si le QR Code clients est valide pendant deux heures, le QR Code pour les gérants et le personnel couvre **douze heures de présence dans l'établissement.**



Le QR Code gérant et personnel ne doit pas être présenté aux clients. **Son usage est strictement réservé au gérant et aux salariés de l'établissement.**

Ce QR Code doit être changé en même temps que les QR Codes clients, c'est-à-dire toutes les semaines idéalement.

Comment ça marche ?

Le gérant comme les salariés scannent le QR Code en début de service depuis leur application TousAntiCovid.

L'application leur permettra d'être **informés d'un risque de contamination dans l'établissement**, si une personne contagieuse qui s'est par la suite déclarée positive à la COVID-19 se trouvait dans le lieu au cours des douze heures.

Comme pour les clients, aucune donnée nominative n'est collectée. Le QR code correspond à un identifiant crypté, il ne permet de retrouver ni le nom, ni l'adresse du lieu, ni l'identité du salarié.

COMMENT PRÉSENTER TOUSANTICOVID SIGNAL À VOS CLIENTS ?

Le dispositif TousAntiCovid est une mesure barrière qui fait partie du protocole sanitaire de réouverture pour les bars, les restaurants et les salles de sport mis en place à compter du 9 juin par le Gouvernement.

Cette mesure barrière consiste pour les clients à scanner le QR Code affiché par votre établissement ou à laisser leurs coordonnées sur une fiche de rappel individuelle mise à leur disposition à cet effet.

Le principe : **prévenir, tout en garantissant l'anonymat, les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive**, pour leur permettre de prendre les mesures nécessaires pour leur santé et celle de leurs proches et des autres.

Ce dispositif répond au phénomène de contamination par aérosolisation : en effet, sans port du masque, le virus peut se transmettre sur plusieurs mètres.

Il n'est pas obligatoire de télécharger l'application TousAntiCovid. Toutefois, scanner un QR Code est simple d'usage et constitue un gain de temps pour

profiter plus vite du moment de convivialité que votre client est venu partager avec ses proches (ou de décompression pour une salle de sport).

Sans contact, le scan du QR Code évite d'avoir à toucher une surface ou un stylo.

Le fait de se scanner est 100 % anonyme :

- le client ne laisse ni son nom ni ses coordonnées; c'est le client qui enregistre le QR Code de l'établissement dans son téléphone ;
- le client n'est pas géolocalisé ;
- le QR Code correspond à un identifiant crypté, il ne permet de retrouver ni le nom, ni l'adresse de l'établissement.

Ce que vous pouvez leur dire en 6 points clés :

- 1 C'est un **geste barrière complémentaire** pour pouvoir assurer leur sécurité et celle de tous.
- 2 C'est la même chose que le cahier de rappel papier déjà connu mais **sans contact**.
- 3 Parce qu'on ne peut pas garder le masque **tout le temps** pendant qu'on boit/mange/ fait du sport, et que le virus peut circuler dans l'air à plusieurs mètres.
- 4 C'est très **simple**, ils ont juste à scanner le QR Code avec l'application TousAntiCovid ou leur appareil photo s'ils n'ont pas l'application.
- 5 Avec l'application, c'est **anonyme**, pas besoin de laisser son nom ou son numéro.
- 6 C'est un geste minime qui permet aux établissements de **reprendre leur activité** et à tous une vie normale.

PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

Pour les professionnels

Nous rappelons que les QR Codes générés sont **anonymes**. Ils ne permettent pas d'identifier ni de géolocaliser votre établissement.

Les seules informations recueillies sont le type et la taille ou la capacité d'accueil de l'établissement que vous avez indiqués au moment de la génération du QR Code.



Pour les clients et les salariés

Le système de QR Code respecte strictement l'anonymat des clients et de votre personnel. À aucun moment les identités ne sont demandées, donc accessibles.

Quand les visiteurs scannent le QR Code de votre établissement, le code du lieu, la date et l'heure de visite sont ajoutés localement sur leur téléphone uniquement. Le journal du cahier de rappel est supprimé automatiquement au bout de 15 jours.

Si un utilisateur se déclare positif par la suite dans l'application TousAntiCovid, les informations liées au code du lieu et à l'horodatage de ses visites sont envoyées à un serveur central dédié, constituant ainsi la liste des codes anonymes par établissements qu'il a fréquentés.

Si parmi la liste diffusée par le serveur central, les smartphones d'autres clients trouvent le code d'un lieu enregistré dans leur liste locale, ils seront avertis qu'ils ont été exposés à un risque de contamination.

Pour toutes questions relatives à la mise en place du dispositif TousAntiCovid Signal :

Une FAQ est disponible depuis le site web : qrcode.tousanticovid.gouv.fr

Un support d'assistance téléphonique à destination des professionnels est spécifiquement joignable au **n° 0800 08 02 27** (numéro gratuit, 7j/7 de 9h à 20h).
Vous pouvez téléphoner pour toutes questions relatives à l'utilisation et au fonctionnement des QR Codes dans les restaurants, bars et salles de sport.